



Conseil Municipal : séance du 8 juin 2022

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi huit juin, le Conseil Municipal de Varennes-sur-Loire s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19
Absents : 2
Date de convocation
3 juin 2022

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Chantal REQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Eric JAMET, Laurent DINAND, Murielle CHAPU, Peggy LEFIEF, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Patrice MOËNS, Marietta LUCAS.

Absent excusé : Jean-Claude DOUAUD, qui a donné pouvoir à Daniel POIRIER ; Sylvie GLET, qui a donné pouvoir à Gaëlle BILLARD.

Secrétaire de séance : Eric JAMET

En raison d'une transmission tardive, le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 sera soumis à l'approbation du conseil municipal au début de la séance du 6 juillet 2022.

Madame Isabelle DEVAUX et Monsieur Guy BERTIN, conseillers départementaux du canton de Longué-Jumelles, présentent aux membres du conseil municipal les compétences, les responsabilités et les actions du département de Maine-et-Loire.

Le département du Maine-et-Loire est passé de 41 cantons et 41 conseillers départementaux à 21 cantons et 42 conseillers départementaux.

Il faut distinguer Anjou Numérique, qui est le département, d'Anjou Fibre, le délégataire.

Un numéro de téléphone a été mis à disposition des aidants : info écoute aidants 02 41 36 04 44

S'il y a un chiffre à retenir, c'est que le département dépense chaque jour 1,5 million au profit des solidarités.

Monsieur le Maire ajoute que Madame Florence DABIN, Présidente du conseil départemental, a invité les maires ruraux à faire leur assemblée générale 2022 à l'hôtel du département.

1 – FINANCES

D20220608-01-SubventiondeptALSHjeunes

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le projet d'extension et de restructuration du local communal mis à la disposition des jeunes est susceptible de se voir accorder, par le conseil départemental, une subvention au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes – Activités facteurs de cohésion sociale – Aménagement d'espaces de loisirs pour les jeunes.

Le projet est de créer un sanitaire PMR en extension des 82 m² de locaux existants ainsi qu'une surface complémentaire dans les combles afin d'y aménager une bibliothèque et un espace numérique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'extension et de restructuration du local mis à disposition des jeunes pour un montant total de 92 000,00 € HT ;
- **ARRETE** le plan de financement suivant :

FINANCEMENTS	montant HT
SUBVENTION (20 %)	18 400,00 €
AUTOFINANCEMENT	73 600,00 €
TOTAL	92 000,00 €

- **SOLLICITE** une subvention du Département au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes au taux de 20 % et s'engage à financer la quote-part communale correspondante ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN
AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le projet de restructuration et extension de vestiaires/sanitaires avec création d'un tiers-lieu mis à disposition de tous les sportifs au stade Chavigny est susceptible de se voir accorder, par le conseil départemental, une subvention au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes – Activités facteurs de cohésion sociale – Aménagement d'espaces de loisirs et d'activités sportives pour les jeunes.

La création d'une section sportive de football féminin nécessite la réalisation de vestiaires, de wc et de douches pour les joueuses ainsi que d'un vestiaire arbitre et d'un local de rangement. Les locaux existants seront rénovés et isolés.

L'extension permettra également la création d'un tiers-lieu, un endroit où se retrouvent des personnes pour développer le « faire ensemble » et créer du lien social. En créer un autour du sport, toutes disciplines confondues, permet de lier les différentes vocations autour du monde sportif : la performance sportive, le lien social ou bien encore les enjeux sociétaux d'envergure.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de restructuration et extension de vestiaires/sanitaires avec création d'un tiers-lieu mis à disposition de tous les sportifs au stade Chavigny pour un montant total de **789 352,00 € HT**, soit **947 222,00 € TTC** ;
- **ARRETE** le plan de financement suivant :

FINANCEMENTS	montant HT
SUBVENTION (20 %)	157 870,40 €
AUTRES SUBVENTIONS (A DEMANDER)	236 805,60 €
AUTOFINANCEMENT	394 676,00 €
TOTAL	789 352,00 €

- **SOLLICITE** une subvention du Département au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes au taux maximum de 20 % et s'engage à financer la quote-part communale correspondante ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

D20220608-03-CAFsubvention

Demande d'aide financière
CAF 49 pour l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire expose qu'une aide financière sous forme de subvention peut être accordée pour les dépenses entrant dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre la caisse d'allocations familiales et l'Etat.

Afin de contribuer à ces objectifs concernant l'offre de service enfance et jeunesse, les aides financières accordées pouvant atteindre 60 % dans le cadre du plan mercredi, les achats doivent correspondre à un type de dépenses éligibles.

Vu les besoins sur notre commune en matière d'investissement immobilier, monsieur le Maire propose qu'un dossier soit déposé dans les plus bref délais auprès de la CAF ;

Le projet est de créer un sanitaire PMR en extension des 82 m² de locaux existants de l'accueil de loisirs sans hébergement du foyer des jeunes situé rue de Gaure ainsi qu'une surface complémentaire dans les combles afin d'y aménager une bibliothèque et un espace numérique.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE monsieur le Maire à faire une demande d'aide financière auprès de la CAF de Maine-et-Loire pour **l'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement du foyer des jeunes situé rue de Gaure.**

D20220608-04-PlanBibliotheque

PLAN BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Benoît DECHAMBRE, Inspecteur d'Académie, informant que l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Saumur a identifié l'école primaire Urbain Fardeau comme étant susceptible de bénéficier d'une attribution de crédits pour un montant global de 1 500 euros pour la constitution de fonds de bibliothèque.

La condition sine qua non est l'engagement de la collectivité de compléter les moyens attribués par l'Etat.

Sur proposition de monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contribuer à hauteur de 300 euros au plan bibliothèque avec l'Education Nationale.

D20220608-05-ConventionMAV

Délibération approuvant une convention financière avec l'association Music' A Varennes

Monsieur le maire rappelle que, suivant acte reçu le 27 février 2018 par Maître Véronique ZENNER, notaire à ALLONNES, le bâtiment construit par la commune sur la parcelle cadastrée section AB 475, situé « rue de Chavigny », a fait l'objet d'une convention de bail emphytéotique signée entre la commune de VARENNES-SUR-LOIRE et l'association MUSIC' A VARENNES, pour une durée de 50 années entières et consécutives, prenant effet le 1^{er} mars 2018.

Considérant que le bâtiment accueille également, pendant la période scolaire, les enseignants qui dispensent leurs cours aux élèves de l'école intercommunale de musique Blou-Brain-Varennes, l'association MUSIC' A VARENNES sollicite le remboursement, par la commune, d'une partie des frais de fonctionnement (chauffage, ménage) dudit bâtiment.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur de la signature d'une convention de prise en charge partielle des frais et d'autoriser le maire à la signer.

Le conseil municipal, ayant écouté l'exposé et après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE** à l'unanimité en faveur d'une contribution de la commune à hauteur de la moitié des frais réglés par la MAV pour le fonctionnement du bâtiment de l'école de musique et autorise M. le maire à signer la convention correspondante.
- **DIT** que le remboursement se fera sous la forme d'une subvention.
- **DEMANDE** qu'un état récapitulatif des frais de l'année civile précédente soit remis avant la fin du premier trimestre de l'année suivante ceci, pour la première fois avant le 31 mars 2023 pour les frais de l'année 2022.

Madame Marietta LUCAS aurait souhaité que les recettes de l'associations aient été communiquées. Madame Sylvie BELLANGER précise que les communes sont tenues de mettre des locaux à disposition de l'école de musique, à leurs frais. Toutes les autres écoles de musique de l'association Blou Brain Longué Varennes Vivy sont hébergées dans des salles communales. La commune ne peut pas laisser une association prendre en charges des frais liés à l'école de musique intercommunale.

2 – INTERCOMMUNALITE

- Compte-rendu de la visite du 19/05/2022 de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'agglomération, accompagné de Monsieur Jérôme HARRAULT, 5^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération en charge du cycle de l'eau, de Monsieur Anatole MICHEAUD, 9^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération en charge de l'environnement, de la transition énergétique et des mobilités ainsi que de Monsieur Jean-François

MIGLIERINA, Maire de Villebernier et Président de Saumur Val de Loire Tourisme ont été reçus en mairie le jeudi 19 mai 2022 afin d'étudier les sujets suivants :

- augmentation de la capacité de la station d'épuration pour pouvoir accueillir les eaux usées des logements du futur lotissement de l'Ouche Maréchal (entre 1 million et 1 million et demi à investir par Saumur Agglo).

- rénovation du réseau d'adduction d'eau potable, qui est très vétuste, avant la réalisation des travaux d'aménagement du centre-bourg. Le département avait prévu de refaire le revêtement de la route départementale mais il est indispensable de refaire le réseau avant. Suivant la structure du réseau, certaines canalisations seront remplacées, d'autres seront chemisées. Et il est nécessaire de traiter ces infiltrations parasites avant de refaire la station d'épuration.

- le plan départemental des mobilités, qui est coordonné au niveau de l'agglomération. Le projet serait de créer une liaison douce pour relier la ville centre (Saumur), notamment la gare et l'université, au bourg de Varennes-sur-Loire en passant par Villebernier, puisque les subventions sont accordées pour les liaisons domicile-travail vers la ville centre.

- Une autre liaison pourrait être créée pour relier également le port, voire jusqu'à la limite de Chouzé-sur-Loire pour aller vers la gare de Port-Boulet. Monsieur Didier TABOURIER précise que la liaison ne sera pas possible pendant les périodes d'inondation. Monsieur le Maire fait remarquer que le circuit Loire à vélo n'est pas non plus praticable toute l'année.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de réponse de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération par lequel il s'engage à :

- faire passer la commune du secteur 4 au secteur 2 au schéma directeur d'assainissement avec des travaux sur les réseaux en 2024.

- faire réaliser les travaux sur la station d'épuration en 2025

- intégrer le parcours présenté, du bourg à Saumur, dans le schéma des déplacements doux de la communauté d'agglomération.

3 – ENVIRONNEMENT

D20220608-06-Haies2022-2023

Plantations de haies bocagères : programme 2022-2023

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) a engagé en 2020 un programme d'actions visant la reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, au travers d'un Contrat Territorial EAU 2020-2022.

Dans ce cadre, le syndicat coordonne et prend en charge l'organisation des **opérations de plantation de haies champêtres** sur le territoire, et permet aux planteurs de bénéficier d'une **aide de 80 % (HT) du coût de la plantation**.

Après un premier recensement des personnes intéressées, il ressort que des propriétaires fonciers et la Commune de Varennes-sur-Loire se sont engagés à planter un linéaire d'environ **1 100 mètres** de haies.

Gilles TALLUAU, Maire, propose au Conseil Municipal de mettre en place un programme de plantation avec le concours technique de l'association EDEN (Etude Des Equilibres Naturels), opérateur de plantation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

➤ d'autoriser l'étude d'un nouveau programme de plantation de haies à l'automne 2022, d'environ **1 100 mètres linéaires**, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, financé à 80 % (HT).

4 – COMMUNICATION

D20220608-07-RevouvellementIntraMuros

Monsieur le Maire expose que la commune avait souscrit, à partir du 1^{er} juillet 2019 et pour une durée de 3 années, à un contrat pour adhérer à l'application mobile IntraMuros et utiliser ses services pour communiquer avec les citoyens.

Le contrat arrive à expiration au 30 juin 2022.

Les conditions du renouvellement pour l'ensemble des fonctionnalités mises à disposition au jour de la signature s'élèvent au total à 1 155 € HT soit 1 386 € TTC à partir du 01/07/2022 jusqu'au 01/07/2025.

Sur proposition de la commission communication, réunie le 31 mai 2022,
En considération du coût et du faible taux de fréquentation (environ 12 visites par mois en moyenne)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas renouveler le contrat d'abonnement à l'application IntraMuros.

Monsieur Eric JAMET ajoute que l'application s'adressait également aux commerçants et aux associations mais personne ne s'en sert. Pour Madame Sylvie BELLANGER facebook a remplacé IntraMuros et c'est gratuit.

Monsieur Eric JAMET précise que le nouveau site internet de la commune est en cours et qu'une présentation au conseil est espérée en septembre ou octobre 2022.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil municipal sont informés qu'une subvention de 9 589,57 euros a été attribuée à la commune au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement Local) pour le remplacement des menuiseries de la mairie, soit 60 % d'un total de dépenses éligibles arrêté à 15 982,62 euros HT.

Monsieur Daniel POIRIER présente le plan de financement prévisionnel de ces travaux, sur la base de deux devis.

Monsieur Patrice MOËNS ne comprend pas que d'autres devis n'aient pas été demandés. Monsieur Daniel POIRIER lui répond qu'il avait sollicité l'entreprise POZ'ALU en fin d'année 2021. Un devis avait été reçu en mairie pour la porte d'entrée et deux fenêtres. L'entreprise avait été à nouveau sollicitée quand il s'était agi de rajouter des fenêtres. Comme elle n'a pas répondu, monsieur Daniel POIRIER ne l'a plus contactée.

Monsieur le Maire rappelle que la fête de l'école aura lieu le vendredi 24 juin 2022 à partir de 18h30 au stade avec remise des dictionnaires aux élèves de CM2. Tous les conseiller(e)s sont invités. Dès que l'heure à laquelle les dictionnaires seront remis sera connue, un mail sera envoyé.

La séance du conseil municipal du 6 juillet 2022 sera avancée à 19 heures et sera suivie d'un barbecue auquel les agents des services administratif et technique sont également invités.

Monsieur le Maire doit rencontrer Madame Christelle MORANCAIS, Présidente de la Région Pays de la Loire, le mercredi 22 juin 2022 car il maintenant référent régional de l'association des maires ruraux. Les sujets qui seront abordés sont les fonds européens, la mobilité, la formation ainsi que le STRADDET qui doit conduire à zéro artificialisation nette en 2050 (et 50 % en 2030).

Les inscriptions sont ouvertes pour le challenge des élus de l'agglomération Saumur Val de Loire.

Tour de table :

Monsieur Samuel LECHAT demande quand les peupliers qui ont été coupés dans les Gourdes seront broyés. Monsieur Jean-Luc JOULIN répond qu'ils seront broyés en automne.

Madame Brigitte SAINT-CAST informe que la dernière visite du village en vue de l'attribution d'une fleur au titre des Villes et Villages Fleuris est fixée au vendredi 24 juin à 9 heures. Elle consiste d'abord à visualiser un powerpoint, puis à se déplacer dans le village pendant environ une demi-heure. Elle remercie les acteurs de l'embellissement de la commune grâce aux aménagements réalisés.

Monsieur Laurent DINAND signale que des pavés ont été arrachés sur le parking près de la pharmacie. Il suggère de les sceller car il y a beaucoup de passage et ça peut être dangereux. Monsieur le Maire précise que cela a été fait juste après l'assemblée.

Monsieur Didier TABOURIER alerte sur le fait que le pignon de la maison située à l'angle de la rue du haut Chemin et de la rue des Basses Rues, au numéro 5, risque de s'écrouler sur le carrefour. Monsieur le Maire va relancer le propriétaire. Monsieur Didier TABOURIER ajoute qu'un tampon d'assainissement situé devant le numéro 14 de la rue de la Gare n'est plus stable et devient de plus en plus dangereux. Il y a également plusieurs bouches à clé en saillie dans le bourg. Pour finir, l'assemblée générale du foot aura lieu le 2 juillet 2022, à 11 heures, au stade de Villebernier. Le bureau a validé l'inscription d'une équipe féminine de loisirs qui impactera l'organisation de l'équipe de loisirs masculine. Il faudrait notamment réfléchir à éclairer le terrain d'entraînement.

Madame Sylvie BELLANGER a participé, avec Madame Christine JOUSSELIN, Sandra DELAUNAY et Sébastien DUPERRAY, à une réunion organisée par le P.N.R sur le thème de l'approvisionnement des cantines qui confectionnent les repas sur place, le 1^{er} juin au lycée Duplessis-Mornay de Saumur. Un rappel a été fait sur

les obligations en bio et les menus végétariens une fois par semaine. L'assemblée générale de la musique aura lieu le vendredi 17 juin.

Monsieur Daniel POIRIER invite les membres du conseil municipal à aller voir la nouvelle structure de jeu de la maison de l'enfance. Il ajoute que l'entreprise BONTEMPS a réalisé la visite d'entretien de la chaudière de l'école et que des travaux sont à prévoir.

Monsieur Jean-Luc JOULIN fait un point sur les travaux de voirie 2022 par l'entreprise JUSTEAU : le bicouche en campagne est terminé et 9 tonnes de PATA ont été appliquées dans le bourg. L'entreprise réalise les enrobés à froid. Il va réunir la commission voirie pour étudier le plan de gestion des peupliers qu'il a demandé à l'ONF et pour lequel un devis a été établi. Il souhaite également demander des devis pour le broyage des peupliers qui ont été abattus vers les Basses Rues.

Madame Murielle CHAPU demande si l'abri à vélo qui a été installé au stade est appelé à rester car il est très utilisé par les enfants et il contribue à préserver les murs qui ont été repeints. La réponse est affirmative.

Elle poursuit en indiquant qu'elle a remarqué que, le mercredi 1^{er} juin, une partie du terrain de football était détrempeée alors qu'une autre semblait ne pas avoir été arrosée. Enfin, la rue du Champ Bertain est très dangereuse pour les deux roues avec les gravillons. Monsieur le Maire lui répond qu'un balayage sera fait.

Monsieur Patrice MOËNS signale que, dans la rue des Sabotiers, la vigne de la propriété XAINTE dépasse. Monsieur le Maire répond qu'un courrier sera envoyé, comme chaque année.

Il conclut que les biquettes, qui devaient être offertes à la commune pour entretenir le verger partagé, étaient en fait des boucs. Monsieur le Maire en a trouvé d'autres mais au prix unitaire de 40 euros. La commune en recevra trois ou quatre fin juin.

Le présent compte-rendu tient lieu de procès-verbal.

La séance est levée à 23h20.

G. Talluau	S. Bellanger	JL. Joulin	C. Jouselin	D. Poirier	C. Réquillard
B. Saint-Cast	D. Gourier	JC. Douaud	E. Jamet	L. Dinand	M. Chapu
P. Lefief	S. Glet	S. Lechat	G. Billard	D. Tabourier	P. Moëns
M. Lucas					